

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 02 septembre 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, MATHERON Christophe, ARNOUX Frédéric.

Absents excusés : DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOD Chantal, TETENOIRE Michèle donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, COULOUMY Christian donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MAILLARD Laurent donne pouvoir à GAMBAUDO Georges, BERENGUEL Victor donne pouvoir à RAIZER Bernard.

Absents représentés : BOSQ Gustave, représenté par le 1^{er} adjoint MATHERON Christophe, PARIS Bruno représenté par le 1^{er} adjoint ARNOUX Frédéric.

Absente excusée : ZAPATERIA Béatrice.

Absents : GOURLAIN Mireille, METTAVANT Colette, MARROU Jehanne, VOLLAIRE Pierre, MONTABONE Michel.

RAPPORT N°2025/211 : GEMAPI : STEPRIM de Serre-Ponçon - programme prévisionnel 2026-2028

Vu la convention-cadre pour la stratégie territoriale de prévention des risques en montagne (programme d'études préalables ou STEPRIM d'intention ») signée entre l'Etat et la communauté de communes de Serre-Ponçon en avril 2021,

Vu l'avenant à la convention-cadre STEPRIM Serre-Ponçon signé en juin 2023,

Vu le cahier des charges de l'appel à projets STEPRIM « stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne », 2023 – DGPR - Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;

Vu les propositions et le travail de la commission GEMAPI et Risques naturels entre 2021 et 2024,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du 24 juin 2025,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 30 juin 2025 sur les orientations stratégiques et le programme prévisionnel 2026-2028 :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **DE VALIDER** les orientations de la stratégie STEPRIM et le programme prévisionnel des mesures de réduction des risques joint à cette délibération,

- **Orientations et stratégie**

Orientations	Stratégie
Renforcer la gouvernance en appliquant le principe de solidarité entre les communes.	o La CCSP apporte une assistance technique aux (petites) communes pour : la surveillance des ouvrages (hors GEMAPI), la connaissance des mouvements de terrain, les plans communaux de sauvegarde et la gestion de crise.
Promouvoir la prévention comme une alternative à la protection absolue dans un contexte de changement climatique.	- o Les actions pour la culture du risque (animations, formations...) représentent un volet essentiel du programme. - o La restauration de l'espace de mobilité des cours d'eau prévaut sur la création de nouveaux ouvrages de protection contre les inondations.
Améliorer la préparation à la gestion de crise pour un retour rapide à la normale.	- o Le plan intercommunal est l'outil de coordination et de solidarité territoriale pour l'information et la sauvegarde des populations. - o Les exercices de gestion de crise font partie de la formation des élus.
Maintenir un parc d'ouvrages en bon état .	- o La stratégie est basée sur la restauration progressive des ouvrages par des investissements. - o La surveillance des ouvrages est à pérenniser.
Pérenniser la connaissance et la surveillance des phénomènes pour mettre en œuvre des mesures adaptées.	o Les études pour l'amélioration de la connaissance sont ciblées en priorité sur les crues torrentielles et les mouvements de terrain.

- **Programme prévisionnel (2026-2028) ; le tableau annexé à la présente délibération détaille les mesures.**

		MONTANTS		ANNEES			FINANCEMENT	
Axes de la prévention		€ HT	€ TTC	1	2	3	ETAT FPRNM	CCSP
0	Animation de la stratégie 1.8 ETP	237 500	<u>285 000</u>	95 000	95 000	95 000	142 500	142 500
1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	193 000 €	<u>231 600</u>	78 700	78 700	74 200	115 800	115 800
2	Prévision et surveillance des risques naturels	20 375	<u>24 450</u>	3 150	18 150	3 150	7 500	16 950
3	Alerte et gestion de crise	9 167	11 000	-	3 500	7 500	-	11 000
4	Prise en compte du risque dans l'urbanisme							
5	Actions et travaux sur les biens visant à réduire leur vulnérabilité	6 000	<u>7 200</u>	-	7 200	-	-	7 200 €

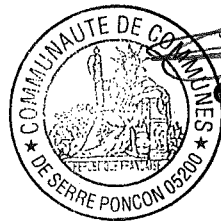
6	Travaux de protection active	<u>4 716 700</u>	5 660 040	1 598 800	1 692 300	1 515 600	2 103 850	2 612 850
7	Travaux de protection passive	<u>90 000</u>	108 000	90 000	-	-	45 000	45 000
TOTAL		5 272 742	6 327 290	1 865 650	1 894 850	1 695 450	2 414 650	2 951 300

Montants soulignés = montant éligibles sous réserve de validation par les services instructeurs

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à déposer le dossier auprès des services de l'Etat et à apporter les corrections éventuelles à l'issue de l'instruction.
- **D'EFFECTUER** toutes les démarches nécessaires à la conduite de ce projet,
- **D'INSCRIRE et de PRELEVER** les crédits correspondants sur le budget de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,




Chantal EYMEOUD

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le

ID : 005-200067742-20250910-2025091615-DE